

Lundi le 20 novembre 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le lundi 20 novembre deux mille vingt-trois à 8h00 au Bureau Municipal, 630, 4^e Avenue le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Messieurs les conseillers Jacques Lemay, Michel Sesena, Frederic Harnois ainsi que Madame la conseillère Martine Mueller sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Absents : Madame Doriane Demers-Toutant et Jean-Claude Coydon

Madame Annie Saint-Pierre directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 8h04

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution : Mandater Me Yves Boudreault pour nous soutenir dans l'encadrement des maisons de tourisme
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 8h04

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-172

2. RÉOLUTION : Mandater Me Yves Boudreault pour nous soutenir dans l'encadrement des maisons de tourisme

ATTENDU QUE la municipalité doit encadrer plus sévèrement l'exploitation illégale des maisons de tourisme sur son territoire;

ATTENDU QU'elle a utilisé tous les moyens disponibles selon ses ressources disponibles à l'interne;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frederic Harnois
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-173

QUE LE mandat soit donné à Me Yves Boudreault afin de nous conseiller et de nous représenter devant les tribunaux dans les dossiers d'exploitation illégale de maison de tourisme.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-174

QUE la levée de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 est à 8h15.

Caroline Clément
Mairesse

Annie Saint-Pierre
Directrice Générale
Greffière-Trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée, Annie Saint-Pierre, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre, Directrice-générale et greffière-trésorière
